

La chasse à courre

La chasse à courre, ou vénerie, est une pratique particulièrement cruelle qui consiste à poursuivre un animal à cheval, aidé d'une meute de chiens (le tout constituant "l'équipage"), afin de l'acculer et de le tuer à l'arme blanche (il arrive fréquemment que l'animal pourchassé finisse dévoré vivant par la meute de chiens ou se noie, épuisé, dans un étang).

Pratique d'un autre âge, elle est l'héritage de privilèges seigneuriaux qui permettaient aux "nobles" de franchir et de piétiner avec arrogance les terres cultivées par les "vilains", au plus total mépris des saccages occasionnés. Contrairement à une idée que tentent d'imposer ses adeptes, la chasse à courre disparut à la Révolution Française, et est réapparue sous le règne de Napoléon !!! Elle n'a donc rien de républicaine !!! Parés de "beaux habits" (à la façon des toreros), et utilisant des expressions d'initiés (ex : "servir" = poignarder ou encore "sentiment" = trace olfactive), les « saigneurs des temps modernes » affichent un mépris sans nom pour autrui : les preuves en sont les nombreuses parties de chasses qui se sont terminées dans des propriétés privées (parfois même dans les habitations) par abus du droit de suite sur le gibier blessé !

Trop souvent, les équipages méprisent les gens et massacrent leurs pauvres victimes sous les yeux de témoins non-chasseurs, adultes ou enfants, proférant occasionnellement des menaces, se livrant parfois à des actes de violences sur les personnes qui tentent de s'interposer !!!



Cerf massacré dans un jardin



Autre massacre dans un salon

Prétendant jouer le rôle des prédateurs naturels aujourd'hui disparus (par la faute de la chasse d'ailleurs...), ces chasseurs prétendent assurer une régulation proche de la régulation naturelle ! Mais, contrairement à un prédateur qui prélève les animaux les plus faibles (malades, handicapés ...) favorisant la sélection naturelle, les chasseurs ne font que rechercher le "beau trophée".

Selon les régions, cette chasse extrêmement cruelle se pratique sur les cerfs, les chevreuils, les sangliers, (grande vénerie) mais également sur les renards, les lièvres, les lapins de garenne (petite vénerie).

La France reste un des derniers pays d'Europe où la chasse à courre, à cor et à cri est encore autorisée.

Son interdiction dans d'autres pays ces dernières années a pour effet de ramener chez nous des équipages étrangers qui viennent assouvir leur sadisme, le tout régulièrement béni par l'Eglise lors de pompeuses messes de Saint-Hubert !!!

CHASSE A COURRE = CRUAUTE = SADISME

La pratique de telles horreurs doit être abolie au plus vite !!!